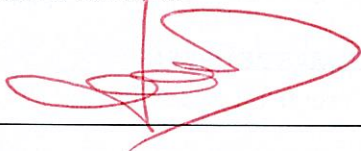


 CENTRE ANTIPOISON TOXICOVIGILANCE FRANCE	PROCEDURE	N° : CAP-2026-02
		Date d'application : 07/08/2026
ASSISTANCE PUBLIQUE  HÔPITAUX DE PARIS	Demande d'identification à la pharmacothèque	

Version	Nature de la modification	Page	Date
1	Création du document	3	07/08/2026

Rédaction	Approbation
Date : 07/08/2026 Fonction : Médecin Nom : Dr SEMPERE Visa : 	Date : 07/08/2026 Fonction : Chef de Service Nom : Dr LANGRAND Visa : 

1 OBJET

Cette procédure définit les modalités de traitement des demandes d'identification de comprimés ou gélules reçues par la RTU du CAP de Paris, selon le contexte horaire (heures ouvrables ou heures non ouvrables).

Elle précise les critères permettant de qualifier une demande d'urgente ou de non urgente, et définit les actions à mener dans chaque cas.

2 DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure s'applique :

- aux Agents de Régulation Téléphonique (ART) de la RTU du CAP de Paris,
- aux praticiens seniors de la RTU,
- lors de toute demande d'identification d'une forme pharmaceutique solide (comprimé, gélule) reçue par téléphone,
- en heures ouvrables (HO) comme en heures non ouvrables (HNO : nuits à partir de 18h30, week-ends, jours fériés).

3 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Procédure CAP de Paris « Gestion des appels et suivi des dossiers » (CAP-2025-07)
- Convention de coopération CAP de Paris / CAP de Nancy

4 DESCRIPTION DES ÉTAPES

4.1 Réception de la demande

Lors de la demande d'identification d'un comprimé ou d'une gélule, sont recueillis systématiquement les éléments suivants :

Données demandeur	Données sur le comprimé / gélule
Nom, prénom du demandeur	Forme pharmaceutique (comprimé, gélule)
Structure (si professionnel de santé)	Couleur(s)
Téléphone de rappel	Forme (ronde, ovale, oblongue...)
Code postal et ville	Marquage(s) / gravure(s) / chiffre(s)
Contexte clinique	Scores (nombre, position)
CAPTV demandeur (si autre que Paris)	Taille approximative
	Origine supposée si connue

4.2 Évaluation du caractère urgent ou non urgent

Le contexte clinique est évalué et la demande est qualifiée selon les critères suivants :

DEMANDE URGENTE	DEMANDE NON URGENTE
• Ingestion récente ou doute sur une ingestion • Patient symptomatique suite à l'ingestion (IMV, tentative de suicide, patient en réanimation, trouble de la vigilance, défaut de perception du risque...) • Patient en garde à vue • Doute sur la prise médicamenteuse avec observance thérapeutique immédiate en jeu (ex : spécialité dans le pilulier à prendre, identité incertaine)	• Ingestion ancienne avec recul suffisant permettant d'écarter tout pronostic vital engagé • Patient asymptomatique, situation non urgente • Demande à visée documentaire, administrative ou de curiosité

Point de vigilance : si le doute persiste sur le caractère urgent, la demande est traitée comme urgente.

4.3 Conduite à tenir selon le contexte horaire et le caractère de la demande

A) En heures ouvrables (HO) : demande urgente et non urgente

1. Un dossier SICAP est créé (cf. 4.1).
2. Le secrétariat du CAPTV de Nancy est contacté au 03 83 22 50 50.
3. Le numéro de dossier SICAP ainsi que les caractéristiques du comprimé ou de la gélule et le contexte clinique lui sont communiqués.
4. Le résultat de l'identification est saisi dans le dossier SICAP dès réception de la réponse.

C) En heures non ouvrables : demande urgente

1. Un dossier SICAP est créé (cf. 4.1).
2. Le pharmacien d'astreinte du CAPTV de Nancy est immédiatement contacté au numéro figurant dans le classeur en RTU.

3. Le numéro de dossier SICAP ainsi que les caractéristiques du comprimé ou de la gélule et le contexte clinique lui sont communiqués.
4. Le résultat de l'identification est saisi dans le dossier SICAP dès réception de la réponse.
5. Le praticien senior prend en charge la suite de l'avis toxicologique si nécessaire.

D) En heures non ouvrables : demande non urgente

1. Aucun dossier SICAP n'est créé.
2. Un mail est envoyé à l'adresse *identification.medicament@chru-nancy.fr* selon le modèle ci-dessous (cf. 4.4).
3. Le demandeur est informé que la réponse sera apportée en semaine, pendant les heures ouvrables.

4.4 Modèle de mail pour demande non urgente reçue en HNO

Modèle de mail à envoyer à : identification.medicament@chru-nancy.fr
Objet : CAP de Paris : Demande d'identification non urgente à la pharmacothèque Bonjour, Pendant la garde, nous avons reçu une demande d'identification non urgente. Voici les informations utiles : Date et heure : Nom, prénom du demandeur : Structure (le cas échéant) : Téléphone : Code postal : Ville : Contexte : CAPTV demandeur (si autre que Paris) : Cordialement, L'équipe RTU du CAP de Paris

4.5 Contacts utiles

Interlocuteur	Coordonnées	Utilisation
Secrétariat pharmacothèque CAPTV Nancy	03 83 22 50 50	Demandes urgentes et non urgentes en HO
Pharmacien d'astreinte CAPTV Nancy	Voir classeur en RTU	Demandes urgentes en HNO
Mail pharmacothèque	identification.medicament@chru-nancy.fr	Demandes non urgentes reçues en HNO (réponse en semaine)